



Accre et inscription à l'anpe

Par **asinophile**, le **14/01/2008** à **14:39**

bonjour! j'ai une question tres importante à laquelle personne ne peut me repondre: mon fils a ete licencie le 19/12/07, à cette même date, il a crée avec un collègue une sarl. On lui dit que pour bénéficier de l'accre, il faut être demandeur d'emploi. Peut-il s'inscrire à l'assedic?ou bien faut il seulement etre potentiellement indemnisable?Il a ete inscrit au cours des 6 derniers mois et avait encore des droits.
merci d'avance